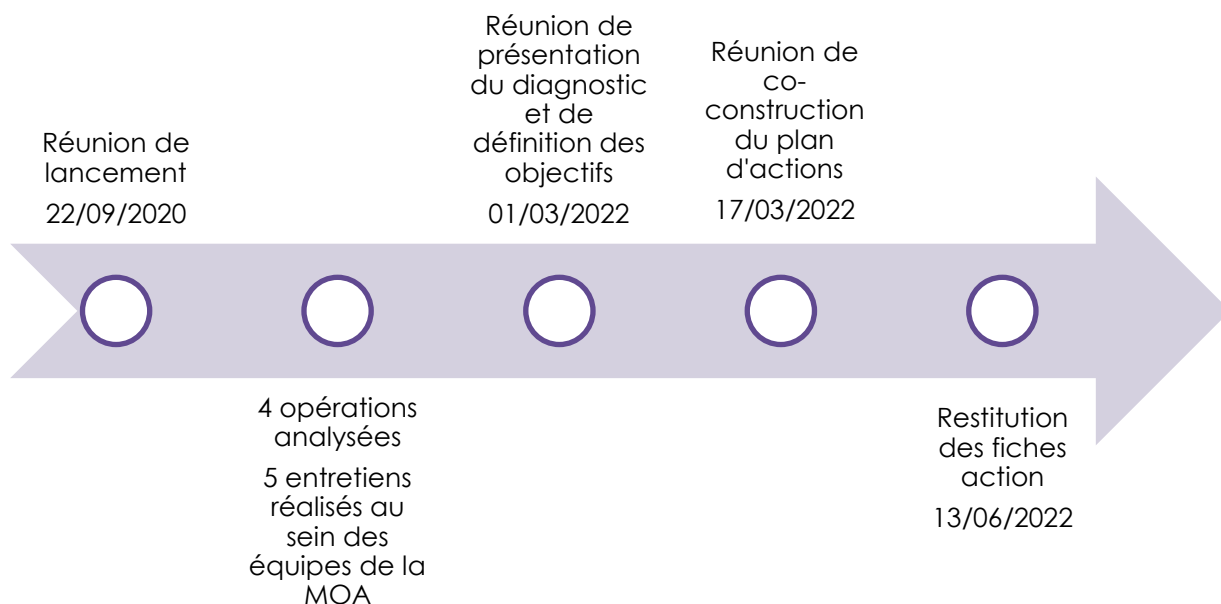


Fiche synthèse de l'AAP Démoclès Accompagnement global

1/ IDENTITE

- 🕒 **Localisation** : Saint-Denis (93)
- 🕒 **Catégorie** : Foncières
- 🕒 **Mission** : Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 🕒 **Taille** : 2 300 collaborateurs
- 🕒 **Typologies de bâtiments** : Tertiaire, Bâtiments industriels, Logements
- 🕒 **Types d'opérations majoritaires** :
- 🕒 **Contact / référent sur l'AAP**
 - ATTALI Jérôme – jerome.attali@sncf.fr – Tél : 06 03 82 33 62

2/ ETAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT



3/ LES ACTIONS ASSOCIEES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

Objectif	N°	Action	Priorité	Résultats attendus
S'appuyer sur les objectifs du Groupe SNCF pour structurer le volet économie circulaire au sein de SNCF Immobilier	1	Faire monter en compétences les collaborateurs (interne et externe) sur l'économie circulaire	1	Des équipes acculturées et avec un niveau de connaissance homogène sur la prévention et gestion des déchets Un plan de sensibilisation/formation annuel formalisé et des collaborateurs (in)formés régulièrement sur l'économie circulaire Des fiches-projet complétées, diffusées et exploitées
	2	Formaliser les processus opérationnels pour intégrer l'économie circulaire sur les chantiers	1	Des démarches économie circulaire harmonisées entre les chantiers et permettant d'atteindre les objectifs stratégiques du Groupe SNCF Des outils homogènes facilitant le suivi et la traçabilité des déchets Une meilleure visibilité sur les déchets produits et leur devenir créant un repère objectif pour une montée en puissance de l'économie circulaire sur les chantiers
Faire évoluer les diagnostics déchets vers des diagnostics PEMD	3	Formaliser et systématiser la réalisation d'un diagnostic PEMD de qualité	1*	La réalisation de diagnostics PEMD de qualité répondant à minima aux attendus réglementaires
Engager les MOE dans une démarche d'économie circulaire tout au long du chantier	4	Systématiser le recours à un MOE compétent en matière d'économie circulaire et formaliser ses missions	1	Assurer une cohérence des pièces administratives (moyens incitatifs / critère de jugement) avec les exigences du CCTP sur le volet prévention et gestion des déchets Des critères de notation impactants sur le volet prévention et gestion des déchets dans les RC Une clarification des missions relatives à la prévention et la gestion des déchets entre le MOA, la MOE et les entreprises de travaux
Engager les entreprises travaux sur la gestion des déchets tout au long du chantier	5	Mettre à jour les DCE de travaux pour renforcer les exigences en matière de prévention et gestion des déchets sur les opérations non concernées par les accords-cadres DS	2	Des marchés de travaux incluant des clauses concrètes et exigeantes sur la prévention et la gestion des déchets Intégration de clauses financières incitatives Des pratiques exemplaires sur les chantiers en matière d'économie circulaire



Objectif	N°	Action	Priorité	Résultats attendus
Maîtriser le suivi et la traçabilité des déchets du chantier	6	Intégrer le suivi et la traçabilité aux missions du MOE et des entreprises travaux et les accompagner (MOA, AMO)	2	Des missions clairement définies pour un MOE prenant sa responsabilité de suivi de déchets au sérieux Le registre de suivi des déchets réglementaire complété tout au long du chantier Le CERFA réglementaire systématiquement complété et transmis au CSTB pour les opérations soumises au diagnostic PEMD Une traçabilité maîtrisée sur les produits et déchets produits sur le chantier
Capitaliser de l'information et des retours d'expérience	7	Formaliser des retours d'expériences complet en fin de chantier incluant la prévention et la gestion des déchets	3	Une implication forte du chargé d'opération (et du MOE) dans la démarche avec des étapes de réflexion sur ce qui a fonctionné, ce qui a moins fonctionné, sur les démarches innovantes proposées par le MOE ou les entreprises, sur ce qui pourrait être répliquable sur d'autres chantiers, etc. Des retours d'expérience compilés au sein d'un même dossier et analysés pour faire ressortir les éléments intéressants dans chaque projet et faire monter en compétences les collaborateurs

4/ MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions a été validé par les référents mais il n'y a pas eu de retour quant à l'avancement et le démarrage de la mise en œuvre des actions à ce jour.

